

DÉPARTEMENT
NORD
CANTON
ANICHE
COMMUNE
MONTIGNY-en-OSTREVENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant réglementation pour les parcours des défilés commémoratifs

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et de Code de la Voirie Routière,
Considérant la nécessité de permettre le bon fonctionnement des défilés commémoratifs (Souvenir des Déportés, 1^{er} mai, 8 mai, 14 juillet et 11 novembre 2026 entre 10h30 et 12h30), tout en préservant la sécurité générale,

ARRÊTE

Article 1er : Afin de sécuriser le cortège du défilé du dimanche 26 avril 2026 pour le Souvenir des Déportés, il empruntera l'itinéraire suivant : départ à 11h de la Salle d'œuvres - rue de la Mairie - Monument aux Morts - rue Roland Huet - Salle Watteau rue du Capitaine Wazny.

Article 2 : Afin de sécuriser le cortège du défilé du vendredi 1^{er} mai 2026, il empruntera l'itinéraire suivant : départ à 11h de la Porte du Sana - rue Roland Huet - rue de la Mairie - Monument aux Morts - rue de la Mairie - Salle des Fêtes.

Article 3 : Afin de sécuriser le cortège du défilé du vendredi 8 mai 2026, il empruntera l'itinéraire suivant : départ de l'Interlude rue de la Gare - Monuments aux Morts - rue de la Mairie, Cimetière du Village, rue de la Mairie - Salle des Fêtes.

Article 4 : Afin de sécuriser le cortège du défilé du mardi 14 juillet 2026, il empruntera l'itinéraire suivant : départ Salle Watteau rue du Capitaine Wazny - rue du Château, rue de la Mairie, Monument aux Morts, rue de la Mairie, Salle des Fêtes.

Article 5 : Afin de sécuriser le cortège du défilé du mercredi 11 novembre 2026, il empruntera l'itinéraire suivant : départ Salle d'œuvres - rue de la Mairie - Monument aux Morts -rue de la Mairie - Salle des Fêtes.

Article 6 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable des Services Techniques, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et ampliation en sera adressée au Commissariat de Police de Somain.

Fait à Montigny en Ostrevent, le 23 avril 2026.

Le Maire,

Pascal JUMEAUX.

